



1

### En résumé

Organisée le **mardi 22 octobre 2024**, cette troisième et dernière visite-atelier est venue clore le cycle des visites de terrain proposées dans le cadre de la concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols », sur les communes de Meunet-Planches, Vouillon, Brives, Condé et Sainte-Fauste.

Réparti en deux temps, ce rendez-vous a permis aux participants de **découvrir deux nouvelles parcelles situées sur les communes de Vouillon et Sainte-Fauste**, puis de **prendre part à un atelier participatif en salle**, à la mairie de Vouillon. L'objectif était de **faire émerger des propositions concrètes sur les enjeux d'insertion paysagère, les attentes agricoles et environnementales**, ainsi que sur les usages possibles autour du projet.

Malgré l'absence du collectif d'agriculteurs CAVT36 à cette date - en raison d'impératifs dans le calendrier agricole, les échanges ont été particulièrement riches et dynamiques. Cette dernière visite-atelier a rassemblé **8 participants**, habitants ou usagers du territoire, qui ont formulé **près de 50 remarques, questions ou propositions**, regroupées autour de **cinq grandes thématiques** : l'insertion paysagère, la biodiversité, le projet agricole, les aspects techniques et les retombées locales.

À l'issue de l'atelier, **3 livrets de participation ont été complétés**, et **11 localisations précises** ont été identifiées sur la carte collaborative du projet. Ces apports viennent compléter utilement les contributions recueillies lors des précédents ateliers et stands.

La rencontre s'est déroulée en présence de Monsieur Yves PRÉVOT, Maire de Vouillon, et de Monsieur Jean-Marc BRUNAUD, Maire de Sainte-Fauste, chaleureusement remerciés pour leur participation active. Le maître d'ouvrage GLHD était représenté par Christopher COSMUS et Nicolas KHORSI-DARROUSSAT. L'équipe TraitClair, en qualité de tiers garant neutre de la concertation, assurait l'animation de ce temps d'échange, avec Romain MOREAU et Coline de VALENCE.

Ce troisième atelier de terrain a permis de clore ce cycle de visites avec rigueur et ouverture, dans une atmosphère constructive. Les échanges nourris, les suggestions formulées et les points de vigilance partagés enrichiront les prochaines étapes de conception du projet.





## LE PORTER À CONNAISSANCE

Dans le cadre de la concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols », un ensemble d'actions d'information a été mis en œuvre afin de garantir à chaque habitant et usager du territoire un égal accès à l'information.

La visite-atelier du 22 octobre, organisée sur les communes de Vouillon et Sainte-Fauste, a bénéficié d'un porter à connaissance diversifié, ciblé et progressif.

### Une information diffusée à l'échelle locale

- **Affichage en mairie et dans les lieux publics**

Dès le **16 septembre 2024**, l'**avis de concertation** ainsi que l'**affiche des rendez-vous de la concertation** ont été affichés dans les mairies de **Meunet-Planches, Condé, Sainte-Fauste et Brives**, ainsi qu'au siège de la **Communauté de Communes Champagne Boischauts**. La **mairie de Vouillon** a procédé à cet affichage le **28 septembre**.

- **Diffusion en boîtes aux lettres**

Entre le **17 septembre et le 8 octobre**, une **plaquette d'information de 4 pages** a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des communes de **Brives, Condé, Meunet-Planches, Sainte-Fauste**, ainsi qu'aux **habitations de Vouillon situées au sud de la RD925**.

Un **flyer spécifique** rappelant la visite-atelier du 22 octobre a également été distribué le **19 octobre** sur **toute la commune de Sainte-Fauste** et dans les secteurs concernés de **Vouillon**.

- **Information de proximité**

Une opération de **porte-à-porte** a été organisée les **26, 27 et 28 septembre** auprès de **287 foyers** dans l'ensemble des communes concernées. Elle a permis de **recueillir 68 contributions** et de faire connaître les étapes de la concertation directement auprès des habitants.

### Communication numérique et presse locale

- **Communication en ligne**

Le **site internet du projet** – [www.aufildelatheols.fr](http://www.aufildelatheols.fr) – est actif depuis le **24 août**. Il centralise les documents de présentation, les dates des rencontres, les comptes rendus de la concertation, et permet à chacun de **contribuer en ligne**.

Le **site IntraMuros** de la **Communauté de Communes Champagne Boischauts** a également relayé les dates et modalités de participation tout au long du processus.

- **Relais presse local**

Deux publications dans **La Nouvelle République – édition d'Issoudun** ont soutenu la visibilité du dispositif :

- Une **brève parue le 27 septembre** annonçait l'ouverture de la concertation et la réunion publique du 30 septembre.
- Un **article du 3 octobre** détaillait le projet agricole et mentionnait les différents rendez-vous à venir, dont la visite-atelier du 22 octobre.



## Actions de proximité et mobilisation directe

- **Rappels ciblés par SMS**

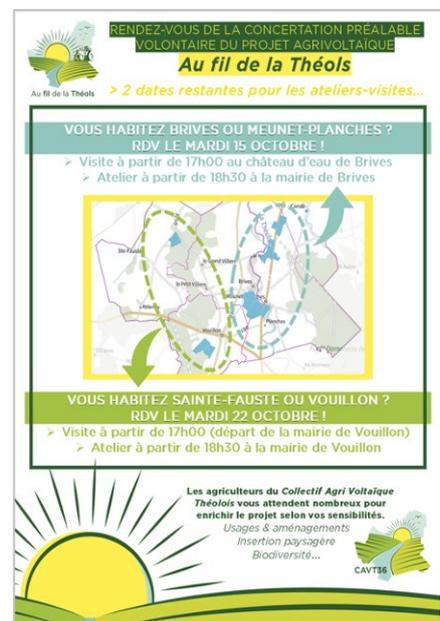
Un **envoi de SMS** a été réalisé en amont de cette rencontre auprès des **personnes inscrites** sur la liste de diffusion créée au fil des temps de concertation précédents. Ce canal a permis un **rappel personnalisé** et direct aux personnes intéressées.

- **Relais sur le terrain**

Deux **stands d'information** ont précédé cette visite : Le **5 octobre à Brives** (place de la mairie) et le **19 octobre à Meunet-Planches** (entrée du bourg).

Ces stands ont permis de répondre aux questions des habitants et de rappeler le **calendrier des prochains ateliers**, dont celui du 22 octobre.

3



Des extraits des supports et moyens de communication utilisés pour le porter à connaissance de cette troisième et dernière visite-atelier





## LE DÉROULÉ ET L'ANIMATION

Cette troisième et dernière visite-atelier s'est articulée en deux temps : une séquence de terrain sur deux parcelles de la zone d'étude, suivie d'un atelier participatif en salle.

### Temps 1 – Visite des parcelles

Le rendez-vous est donné à **17h à la mairie de Vouillon**. Un transport collectif est mis en place afin d'emmener les participants observer deux secteurs de la zone d'étude : une première parcelle sur la commune de **Vouillon**, à proximité du hameau des **Loges**, et une seconde sur la commune de **Sainte-Fauste**, au niveau du **Golf des Sarrays**.

À leur arrivée, chaque participant reçoit un **livret de participation** individuel, distribué par l'équipe **TraitClair**, leur permettant de noter librement observations, idées et propositions, selon les différentes thématiques de la concertation.

Sur la première parcelle, à **Vouillon**, des **piquets et rubalises** ont été installés pour **matérialiser les dimensions d'un module-type** du projet agrivoltaïque. Ce dispositif grandeur nature donne à voir les proportions réelles des installations (hauteur, orientation, espacement...), facilitant la compréhension concrète du projet.

Une **tablette numérique**, équipée d'une **application de réalité augmentée**, est également mobilisée par **GLHD** afin de proposer une **simulation en 3D** de l'implantation du projet, directement superposée à la parcelle observée. Cet outil visuel permet d'appréhender l'esthétique, l'orientation et le fonctionnement des panneaux solaires en contexte.

Les participants rejoignent ensuite la seconde parcelle, située sur la commune de **Sainte-Fauste**, pour une observation d'un autre site inclus dans la zone d'étude.

### Temps 2 – Atelier participatif en salle

À **19h**, les échanges se poursuivent à la **salle polyvalente de la mairie de Vouillon**. Un **espace de travail collectif** a été spécialement aménagé pour accueillir les participants dans des conditions propices à l'échange :

- un **projecteur** et un **écran grand format** sont installés pour la présentation du projet,
- un **film** sur la plantation de haies favorables à la biodiversité est diffusé pour alimenter les discussions,
- une **carte au format A1**, intégrant l'ensemble des **contributions issues des précédents temps de concertation** (stands des 5 et 19 octobre, visites-ateliers des 8 et 15 octobre), est mise à disposition.

Les participants peuvent ainsi visualiser les **propositions déjà formulées**, puis compléter collectivement cette carte avec leurs propres **contributions localisées**, notamment en lien avec :

- l'**insertion paysagère** (haies, végétaux, co-visibilités),
- les **usages futurs du territoire** (aires pédagogiques, cheminements),
- ou les **enjeux environnementaux** (biodiversité, faune locale, haies adaptées au climat).

Des **supports complémentaires** sont également mis à disposition, notamment pour alimenter la réflexion sur :

- le **choix des essences végétales** (avec illustrations),
- les **types de haies**,
- l'**intégration des transformateurs** sur les parcelles (habillage, teintes).





## LA VISITE DES PARCELLES

### Visite de la parcelle n°1 : Commune de Vouillon – secteur des Loges

Le rendez-vous est donné à 17h en mairie de Vouillon, où un transport collectif est mis à disposition des participants pour rejoindre la première parcelle observée, située à l'ouest du hameau des Loges. Cette organisation permet à chacun d'accéder facilement au site, tout en favorisant une dynamique de groupe conviviale.

Dès l'arrivée sur place, les représentants de GLHD et de TraitClair accueillent les participants et se présentent, en rappelant leurs rôles respectifs : la maîtrise d'ouvrage pour GLHD et la garantie de neutralité et de transparence pour TraitClair, animateur de la concertation. Après avoir chaleureusement remercié les participants de leur présence, le cadre de la concertation et le déroulé de la visite-atelier sont rappelés. Les participants signent la feuille d'émargement, et chacun reçoit un livret de participation. Ce support personnel permet de consigner idées, remarques et propositions tout au long de la visite, avant leur mise en commun lors de l'atelier en salle.



5

### Une mise en situation immersive

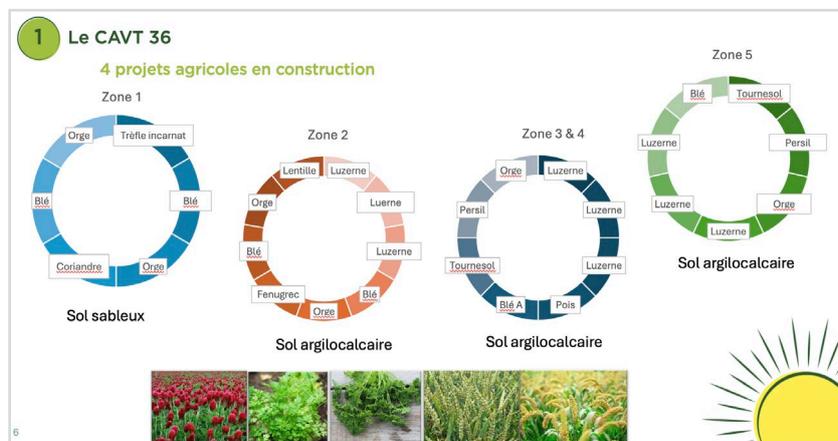
Sur la parcelle, piquets et rubalises ont été préalablement installés pour simuler la dimension d'une structure agrivoltaïque typique. Ce dispositif, représentant un pieu et deux panneaux, permet aux participants de mieux appréhender l'échelle du projet dans le paysage.

GLHD propose également une visualisation du projet en réalité augmentée à l'aide d'une tablette : les participants peuvent ainsi découvrir virtuellement l'implantation future des panneaux sur la parcelle, et se projeter dans l'environnement modifié par l'installation.

Des supports d'information visuels viennent compléter l'expérience :

- une carte des rotations culturales,
- un schéma explicatif de l'organisation des haies,
- et une photo d'un exemple d'installation agrivoltaïque en Allemagne.

### Le projet agricole : sens et perspectives



En l'absence de représentant du collectif CAVT36 lors de cette visite, GLHD présente les grandes lignes de l'engagement des agriculteurs du collectif. Sont rappelées les motivations qui ont conduit ces professionnels à rejoindre le projet : préserver et remettre en culture des terres en déprise, adapter leurs pratiques face aux restrictions croissantes





d'utilisation des intrants, diversifier leurs sources de revenu, et s'inscrire dans une dynamique de transition énergétique sans renoncer à leur ancrage agricole.

L'installation agrivoltaïque est ici perçue comme un outil de résilience et de transmission, permettant d'envisager une agriculture durable sur le long terme.

### Un projet énergétique local et structurant

Le représentant de GLHD revient ensuite sur les fondements du projet : une première phase d'études, engagée dès 2023, a permis de restreindre le périmètre initial de 350 hectares à une zone d'étude de 222 hectares, en tenant compte des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers. Ce travail de sélection a été confié à des bureaux d'études indépendants, garantissant l'objectivité de l'analyse.

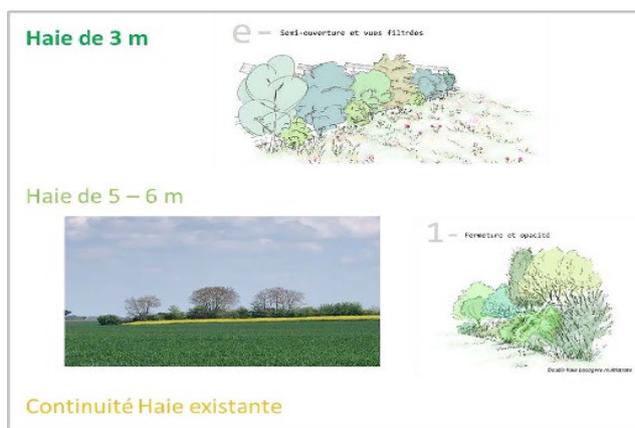
Sur le plan technique, la puissance envisagée est de 160 MWC, pour une production estimée à 200 GWh/an. Les panneaux à structure mobile sont montés en portrait, deux par deux, sur des monopieux sans fondation en béton. Cette technologie, réversible, permet de préserver la vocation agricole des terrains. Les panneaux suivent la course du soleil, laissant une distance suffisante (13 m entre les pieux, 8,23 m entre les panneaux) pour le passage du matériel agricole. À leur point le plus bas, les panneaux sont positionnés à 1,20 m du sol, et peuvent atteindre jusqu'à 4,50 m au plus haut.



6

### Les enjeux environnementaux et paysagers

Les résultats des inventaires naturalistes, menés sur les zones 4 et 5 par ADEV Environnement, sont présentés : ils concluent à un enjeu environnemental faible, sans présence de zones humides ni d'espèces végétales protégées. Le hameau des Loges, identifié comme sensible au niveau paysager, fera l'objet d'un traitement spécifique avec l'Atelier Mathilde Martin, pour atténuer toute co-visibilité. Une vigilance particulière est également portée sur les corridors écologiques : les haies, forêts et lisières alentour constituent des habitats importants pour la grande faune.



Les participants saluent la précision des explications et peuvent librement interagir : questions, remarques, suggestions... chacun contribue activement à ce moment de concertation sur le terrain. Le groupe clôture cette première étape avec une meilleure compréhension du projet et des enjeux spécifiques à cette parcelle, avant de se rendre sur la seconde parcelle observée, située à Sainte-Fauste.



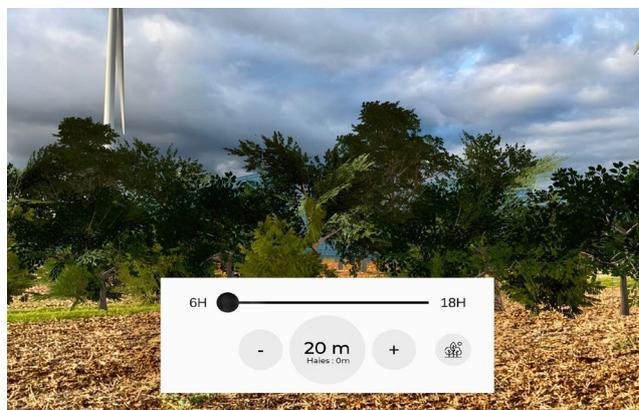


7



Photos de la visite sur la parcelle n°1 et de la maquette réalisée à l'aide de piquets et rubalise

*Captures d'écran des simulations d'implantations grâce à l'application de réalité augmentée (supports visuels non contractuels)*





## Visite de la parcelle n°2 : Sainte-Fauste

Après l'observation de la première parcelle à Vouillon, les participants ont été invités à poursuivre la visite sur un second site, situé à proximité immédiate du Golf des Sarrays, sur la commune de Sainte-Fauste. Ce déplacement a permis de découvrir la seule parcelle située sur cette commune, incluse dans la zone d'étude du projet *Au fil de la Théols*.

Un nouveau point d'observation a été organisé en bordure de parcelle, où les participants ont pu bénéficier d'une projection en réalité augmentée du futur dispositif agrivoltaïque. À l'aide d'une tablette numérique, l'équipe de GLHD a proposé une immersion visuelle du projet à l'échelle de la parcelle, simulant l'implantation des structures en lien avec le relief local, les axes de vue et la végétation existante.



8

Cette démarche permet à chacun d'appréhender les dimensions, la disposition et la cohabitation entre le dispositif technique et l'espace agricole, avec les outils d'animation suivants :

- *Plan de localisation du point d'observation de la parcelle n°2 – Sainte-Fauste*
- *Photos de la visite de la parcelle n°2, à Sainte-Fauste*
- *Photos des simulations d'implantation en réalité augmentée (non contractuelles)*

## L'insertion du projet dans le paysage

Les participants ont exprimé leur attention particulière à l'insertion du poste source, jugé potentiellement visible depuis la route fréquentée par les automobilistes. La nécessité de plantations paysagères a rapidement été évoquée, afin de préserver l'intégration visuelle du site dans son environnement, et notamment depuis les axes routiers.

## Les enjeux environnementaux

L'équipe GLHD rappelle que la zone étudiée ici présente peu d'enjeux environnementaux sensibles. Néanmoins, les échanges ont porté sur la proximité de la rivière et sur la nécessité de préserver les corridors écologiques. Le travail en lien avec les bureaux d'études spécialisés sera poursuivi pour garantir le respect de ces enjeux dans la conception finale.

## Les aménagements complémentaires

La présence du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à proximité du site a été mentionnée. Des usages réguliers par des pèlerins ou des randonneurs ont été identifiés, amenant des propositions sur l'aménagement de l'espace, notamment autour du poste source. La question d'un éventuel point d'observation ou d'un espace pédagogique a émergé au fil des discussions.

## Les caractéristiques techniques

Les participants ont posé des questions sur l'emplacement prévu du poste source. Il a été précisé que les plans d'implantation sont encore en cours de finalisation, et qu'ils seront intégrés dans le dossier de demande de permis de construire, à horizon 2025. Des précisions ont été apportées sur la taille des installations techniques et leur visibilité potentielle depuis les habitations les plus proches.

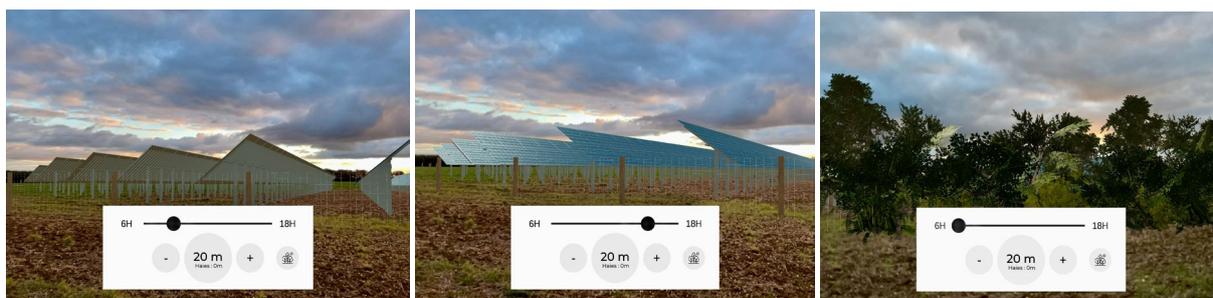


Cette seconde visite a permis d'ouvrir le débat sur la présence du projet dans un paysage ouvert, avec un enjeu fort d'insertion paysagère. Les apports techniques fournis par GLHD ont contribué à répondre aux questions des participants, tout en nourrissant leur réflexion sur les aménagements à prévoir pour concilier activité agricole, production énergétique, préservation de la biodiversité et qualité du cadre de vie.



*Des photos de la visite sur la parcelle n°2*

9



*Captures d'écran des simulations d'implantations grâce à l'application de réalité augmentée (supports visuels non contractuels)*

## Les remarques et questions par thématiques pendant les visites

### Insertion du projet dans le paysage

#### VOUILLON

« On dénature les paysages. »

« Quand on voit le nombre d'éoliennes, la nuit on a une lignée de lumières rouges. »

« Cela ne crée pas de lumière la nuit ? »

Plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude face à une nouvelle transformation du paysage, déjà marqué selon eux par la présence massive d'éoliennes. Certains redoutaient l'apparition de nuisances lumineuses supplémentaires.

- **GLHD a précisé qu'à la différence des éoliennes, les panneaux photovoltaïques ne génèrent ni pollution sonore ni pollution lumineuse. Les panneaux utilisés sont équipés de couches antireflet, limitant fortement tout risque de réverbération.**





- « De la Fosse aux Loups jusqu'à la Chaussée de César, parallèlement aux éoliennes »  
« Quand on amène les gens en randonnée on entre en passant le long de la forêt, par les deux chemins. »  
« Prolonger la haie en L pour la co-visibilité »  
« Au niveau du silo il y a un merlon (exemple). Moi je veux bien. »

**La question de la visibilité du projet a suscité de nombreux échanges. Les habitants du hameau des Loges ont pointé les secteurs sensibles à protéger visuellement. Il a été proposé de prolonger la haie existante jusqu'à la Chaussée de César et d'envisager localement l'ajout de merlons pour accompagner les haies.**

#### SAINTE-FAUSTE

- « Il ne faut pas que ça gêne la visibilité à proximité du stop. »  
« Ma sensibilité c'est qu'on peut voir les panneaux. Il n'y a pas besoin de masquer, une petite haie le long de la route pourquoi pas. »  
« La route tourne donc ce serait mieux que ce soit décalé par rapport à l'axe de la route. »  
« L'emplacement du poste source en fond de parcelle semble plus pertinent. Ça modifie le travail de l'agriculteur mais il ne peut pas tout gagner. Il vaut mieux fondre le poste source dans la lisière du bois qu'en bord de route. »

**Ici, les remarques se sont concentrées sur l'emplacement du poste source, jugé trop proche de la route. Plusieurs participants ont proposé de le reculer vers le massif forestier situé au sud, afin de préserver les perspectives et d'assurer une meilleure intégration paysagère. Une haie basse, adaptée à la courbe de la route, pourrait venir atténuer la visibilité du projet.**

#### Biodiversité

#### VOUILLON

- « Il faut clôturer mais permettre aux animaux de passer. »

La question de la circulation de la petite faune a été soulevée.

- **GLHD a indiqué que des dispositifs spécifiques (ouvertures dans les clôtures) pourront être intégrés pour permettre le passage des petits mammifères.**
- « Des haies qui accueillent les oiseaux et petits animaux plutôt que de la cueillette. »  
« On peut prévoir plein de choses, des aménagements, éventuellement des fruitiers. »

Les discussions ont révélé des attentes différentes : si certains participants ont évoqué la plantation de fruitiers à usage humain, la majorité semblait attachée à la vocation écologique des haies. Celles-ci doivent pouvoir offrir gîte et couvert à la faune locale.

- **GLHD a confirmé qu'un travail est en cours avec la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val de Loire pour garantir la cohérence écologique des haies à implanter.**

#### Caractéristiques techniques

#### VOUILLON

- « Je voudrais savoir si le panneau va tourner ? »

- **GLHD a précisé que les panneaux sont conçus pour capter la lumière sans la réfléchir. Grâce aux matériaux antireflet utilisés, les effets de brillance sont fortement réduits. Les panneaux sont mobiles et suivent la course du soleil d'est en ouest.**



## SAINTE-FAUSTE

« Là il y a le poste source uniquement ? »

- **GLHD a précisé qu'un hectare de panneaux pourrait être installé autour du poste source, à environ 50 mètres du bois.**

« Combien de rangées par hectare ? »

- **GLHD a indiqué que les plans d'implantation détaillés seront finalisés dans le cadre du dossier de permis de construire, en cours de préparation.**

### Aménagements complémentaires

## SAINTE-FAUSTE

« Il y a le chemin des pèlerins le long de la haie du fond en contrebas. »

Ce cheminement, identifié comme une portion empruntée par les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, pourrait être valorisé.

**Une proposition a émergé visant à installer un panneau explicatif discret en bordure du chemin, afin d'informer les promeneurs sur le projet agrivoltaïque et ses objectifs.**

### Des échanges constructifs autour des enjeux du projet

Cette visite-atelier a permis aux participants d'exprimer un large panel de remarques et d'interrogations, qui ont nourri la réflexion sur l'adaptation du projet aux réalités du territoire.

#### 1. Une attente forte d'intégration paysagère adaptée à chaque contexte local

Les participants ont souligné la nécessité de préserver les vues, d'éviter les co-visibilités depuis les habitations et les axes routiers, tout en proposant des solutions concrètes : haies en L, merlons, recul du poste source dans la lisière boisée... Les remarques varient selon le lieu (Vouillon ou Sainte-Fauste), mais toutes convergent vers une exigence partagée : celle d'une insertion fine et sur-mesure du projet dans le paysage rural.

#### 2. Un équilibre à trouver entre usages agricoles, biodiversité et pratiques locales

Les participants souhaitent des haies utiles à la faune (oiseaux, petits mammifères), tout en exprimant des réserves sur la plantation de fruitiers à vocation humaine. Ils rappellent l'importance des continuités écologiques et demandent à ce que les clôtures soient traversables pour la petite faune. Cela révèle un attachement fort à la biodiversité locale et à un projet respectueux des équilibres naturels.

#### 3. Un besoin de compréhension des choix techniques et de clarté sur les futures implantations

Des interrogations précises ont été soulevées sur le fonctionnement des panneaux, leur mobilité, la réflexion lumineuse, ou encore l'organisation du poste source. Les habitants souhaitent comprendre les choix techniques et être rassurés quant à l'impact du projet sur leur cadre de vie et leurs pratiques (circulation, randonnées, sécurité routière...).

**Ces retours seront pris en compte dans la poursuite du processus de concertation, afin d'affiner les propositions d'aménagement et d'apporter des réponses adaptées aux préoccupations locales.**



## L'ATELIER EN SALLE

Après la visite de terrain, les participants ont été accueillis dans la salle polyvalente de Vouillon, située en face de la mairie. Certains habitants n'ayant pas pu se joindre à la visite des parcelles ont profité de cette seconde partie de l'atelier pour découvrir le projet et y contribuer.

### Une présentation complète du projet

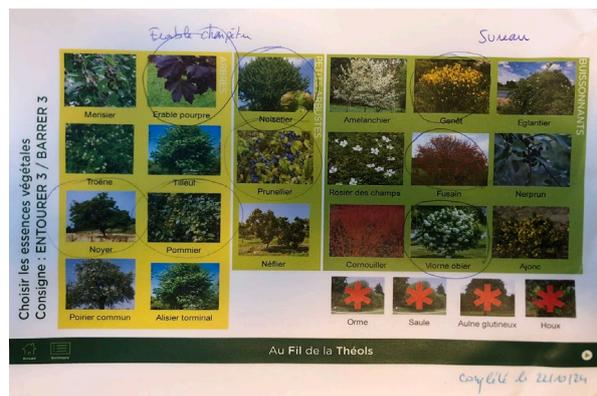
Le temps en salle s'ouvre par une présentation synthétique du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » : son origine, les principales étapes franchies, les caractéristiques techniques du dispositif envisagé ainsi que les résultats des premières études environnementales et paysagères. Un temps d'échange libre a permis aux participants de poser leurs questions sur l'avancement du projet et les perspectives à venir.

### Un film inspirant sur la biodiversité

Un film court d'une durée de 3 minutes et 26 secondes, intitulé « *Des haies pour favoriser la biodiversité* » est ensuite projeté. Réalisé dans le cadre du programme régional DYN'AGROBIO, cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, ce film met en lumière le rôle clé des haies dans le maintien de la biodiversité en bordure de cultures. Une manière concrète et illustrée de rappeler l'intérêt d'associer végétalisation et projet agrivoltaïque.

### Un travail collaboratif sur les essences végétales

Dans la continuité de la projection, une fiche illustrée présentant différentes essences végétales locales est distribuée aux participants. Chacun est invité à indiquer les trois essences à privilégier selon lui, en tenant compte des enjeux du territoire. Ce support reprend également les essences déjà discutées lors des précédents ateliers des 8 et 15 octobre, notamment celles écartées pour leur inadéquation aux conditions locales (pousse trop lente, besoin en humidité trop élevé, etc.).



### Une réflexion sur l'habillage des transformateurs

Un second atelier participatif porte sur l'habillage des futurs transformateurs. En cohérence avec les propositions des ateliers précédents, les participants valident les deux options : une teinte verte pour les transformateurs implantés en cœur de parcelle, et un habillage bois pour ceux visibles depuis les chemins ou la route. Cette démarche vise à fondre au mieux ces équipements techniques dans le paysage rural environnant.

### Une carte pour localiser les propositions

Enfin, un travail collectif est engagé autour de la carte A1 des cinq communes de la zone d'étude. Cette carte regroupe déjà les contributions des précédents temps de concertation. Avec l'aide de l'équipe TraitClair, les participants sont invités à y ajouter de nouveaux éléments : propositions de haies (en indiquant leur hauteur et leur densité souhaitée), localisation d'aménagements complémentaires (espaces pédagogiques, signalétique, sentiers...), ou encore zones de passage pour la faune. L'usage de gommettes permet de coder les différentes contributions de manière visuelle et structurée.





Des extraits du film projeté sur le dispositif DYNAGROBIO  
CVL pour la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val  
de Loire



Des exemples d'habillages pour les  
transformateurs



Une photo du temps de présentation en salle avant  
l'atelier participatif

Les contributions recueillies pendant l'atelier



Photo du support cartographique  
complété au terme de l'atelier du  
22 octobre





Le temps d'échange en salle, organisé en seconde partie de cette visite-atelier, a permis aux participants de formuler de nombreuses contributions, structurées autour de cinq grandes thématiques du projet. Chacune des remarques a été recueillie à l'écrit ou à l'oral, parfois directement localisée sur la cartographie prévue à cet effet.

### Insertion du projet dans le paysage

L'un des sujets centraux de la discussion en atelier a porté sur l'intégration paysagère de l'installation. Plusieurs essences végétales sont proposées pour constituer les haies à planter : **Érable champêtre**, **Épine blanche**, **Sureau**, **Genêt**, et une **variété d'orme résistante** sont recommandés par les participants. L'idée d'un **mélange d'essences** est fortement soutenue pour limiter les risques liés aux maladies et garantir une diversité visuelle.

- « Tout ça c'est bien mais en hiver les feuilles tombent. Il y a le talus, il faut quelque chose qui monte. »
- « C'est un problème pour arroser les plantes après la plantation pour garantir leur pérennité. »
- « Ces haies doivent être plantés assez tôt et assez dense pour masquer. »
- « Par exemple il faut une deuxième rangée, même s'il y a des arbres. »
- « Je connais un exemple d'un merlon d'1 mètre vers la déchèterie d'Issoudun. »
- « Il faut reproduire la haie existante pour la prolonger. »

La proposition de créer un **merlon végétalisé** revient plusieurs fois, notamment pour le secteur de Vouillon. Le souhait est exprimé d'**anticiper la plantation des haies** avant l'installation des panneaux, afin qu'elles soient suffisamment développées pour masquer efficacement le projet au moment de sa mise en œuvre.

- **GLHD précise que des contrats de garantie sont prévus avec les fournisseurs de végétaux, garantissant leur bonne croissance, et que l'opacité des haies sera différenciée selon les secteurs : très opaques à Vouillon pour protéger le hameau des Loges, semi-opaques à Sainte-Fauste où une visibilité partielle reste acceptable.**

### Renforcement de la biodiversité

La prise en compte de la biodiversité locale, notamment en lien avec les haies, a également nourri les échanges :

« Plutôt de la haie qui peut nourrir les oiseaux. Pour améliorer la biodiversité. Pour protéger le monde animal. »

Les participants privilégient des essences qui **favorisent la faune** locale plutôt que des fruitiers à visée humaine. Des zones de passage du gibier sont identifiées sur la carte, notamment à Sainte-Fauste.

« Il y a du passage de gibier sur Sainte-Fauste (sangliers, chevreuils...), en raison de la proximité de la rivière »

- **GLHD confirme que les corridors de biodiversité sont intégrés au travail mené avec la Fédération de Chasse de la Région Centre-Val de Loire.**

### Caractéristiques techniques du projet

Des questions précises sont posées sur la conception technique de l'installation :

- « Quelle est la hauteur des clôtures ? »
- « Cela se pilote grâce au soleil ? C'est déjà consommer de l'énergie de les piloter. »
- « Au niveau des raccordements ? »
- « Où va l'électricité ensuite ? En Indre on serait saturé avec l'éolien et le voltaïque (dans la production). »

- **GLHD répond que :**
  - **Les clôtures feront environ 2 mètres de haut, conformément à la réglementation, mais des ouvertures spécifiques sont prévues pour la petite faune ;**





- Les panneaux mobiles fonctionnent avec un moteur électrique de faible consommation, ce qui ne remet pas en question la rentabilité énergétique du dispositif ;
- Le raccordement externe sera aérien sur 300 mètres entre le poste source et un pylône existant, et le raccordement interne sera entièrement enterré en bordure de voiries ;
- L'électricité produite sera injectée dans le réseau local, en accord avec RTE, permettant une consommation de proximité.

## Le projet agricole

La dimension agricole du projet suscite plusieurs interrogations, notamment sur la nature des terres et l'adaptation des pratiques :

- « A mon sens le projet est d'abord énergétique puis agricole. »
- « Comment il peut y avoir une transition ? Le sol sera toujours le même. »
- « J'ai entendu que cela doit se faire sur les terres les plus ingrates. »
- « Les études de sol ont été faites ? »

- **GLHD insiste : le projet est porté par les agriculteurs eux-mêmes, et les installations photovoltaïques doivent servir la production agricole. L'ombre générée par les panneaux limite l'évapotranspiration, ce qui peut être favorable à certaines cultures. L'objectif est de ne pas excéder 10 % de surface non-exploitable par parcelle.**

Des études de sol ont bien été réalisées, et un cabinet d'accompagnement a été mandaté pour conseiller les exploitants dans l'adaptation de leurs pratiques. GLHD rappelle que **le maintien du rendement agricole est obligatoire**, sous peine de démantèlement anticipé de l'installation par l'État.

## Les aménagements complémentaires

Enfin, un point d'attention est formulé sur l'accueil du public et les usages récréatifs :

- « A Sainte-Fauste il y a un chemin de Saint-Jacques en bon état »

- **GLHD propose l'installation de panneaux pédagogiques le long de ce chemin pour informer randonneurs et visiteurs sur le projet et la démarche agrivoltaïque.**

## Focus sur le travail cartographique collaboratif

Ce travail collaboratif, guidé par l'équipe de TRAITCLAIR, a mobilisé l'attention des participants autour des questions de visibilité, de biodiversité, de localisation des éléments techniques, et d'usages du territoire.

Chacun a pu s'exprimer à l'aide d'un jeu de gommettes codées par couleur, en complément de son livret de participation. Le croisement entre les remarques formulées à l'oral, les contributions inscrites dans les livrets individuels, et le positionnement des éléments sur la carte, a permis une **lecture partagée et synthétique des enjeux du secteur**.

## Zoom sur la zone 4-5 – Commune de Vouillon

**Objectif : garantir l'absence de co-visibilité depuis le hameau des Loges**

Les contributions se sont fortement concentrées sur la nécessité d'un **masque paysager dense**, afin d'éviter la visibilité des installations depuis les habitations voisines. Trois secteurs sont identifiés comme prioritaires pour la **plantation de haies opaques**, composées d'essences végétales de taille suffisante pour masquer le projet dès sa mise en service.





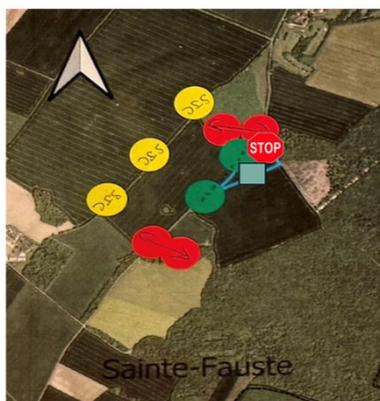
- **Gommettes vertes n°1** : signalent ces intentions de haies denses, accompagnées de la suggestion d'**implanter un merlon** dans certains cas, pour compléter l'écran végétal.
- **Gommette jaune** : localise une **haie existante**, que les participants souhaitent voir prolongée avec les **mêmes types d'essences** (dans une logique de continuité paysagère et écologique).



## Zoom sur la zone 4-5 – Commune de Sainte-Fauste

### Objectif : intégrer le projet dans un contexte routier et environnemental spécifique

Le travail cartographique sur Sainte-Fauste a porté sur plusieurs types d'enjeux, liés à la **visibilité depuis la route**, à la **faune sauvage**, mais aussi aux **usages récréatifs du territoire**.



- **Gommettes vertes** : indiquent les propositions de **haies semi-opaques**, destinées à **limiter la visibilité du poste-source** et des panneaux depuis la route, tout en préservant des percées visuelles.
- **Gommettes rouges** : localisent des **points de franchissement de la faune**, identifiés comme sensibles (passages fréquents de sangliers et de chevreuils). Ces zones devront faire l'objet d'aménagements spécifiques dans les clôtures, pour préserver les continuités écologiques.
- **Gommettes jaunes** : marquent les **emplacements potentiels pour des panneaux pédagogiques**, le long d'un **tronçon du chemin de Saint-Jacques de Compostelle**, en contrebas de la haie existante.
- **Carré bleu** : position proposé pour le **poste-source**, le plus proche possible du **massif forestier au sud**, afin de l'intégrer dans le paysage et d'éviter toute gêne à la circulation automobile, notamment au niveau du STOP.

## Une démarche collective concrète

Ce travail cartographique illustre la capacité des participants à formuler des **propositions concrètes, localisées et argumentées**, et à intégrer les enjeux techniques, paysagers et environnementaux dans une logique de co-construction.

Les documents produits — plans annotés, livrets remplis, propositions argumentées — viennent enrichir la réflexion globale portée par la concertation. Ils seront remis dans leur intégralité à la maîtrise d'ouvrage pour intégration au bilan de la concertation préalable.

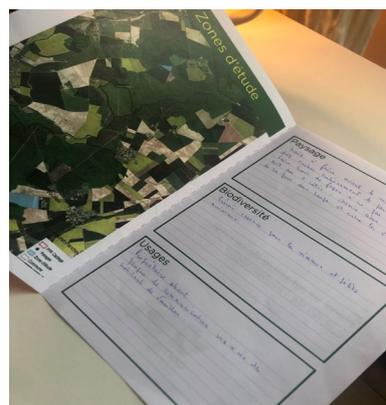


Photo d'un livret complété lors de l'atelier du 22 octobre





## LES CONCLUSIONS

Cette troisième et dernière visite-atelier du cycle de concertation « Au fil de la Théols » s'est tenue sur deux sites, à Vouillon et à Sainte-Fauste. Elle aura rassemblé un groupe de participants investis, curieux, et très engagés dans la discussion. Les échanges ont été particulièrement riches, témoignant d'un réel intérêt pour le projet, ses enjeux agricoles, paysagers et environnementaux.

Les contributions formulées lors des précédents ateliers des 8 et 15 octobre ont été largement complétées et enrichies lors de cette dernière séquence, notamment sur les questions sensibles de co-visibilité, de biodiversité et d'intégration paysagère.

### Les opportunités du projet

Cette visite-atelier a permis de confirmer plusieurs opportunités majeures identifiées dans le cadre de la concertation :

- **Une production d'énergie verte au service du territoire**, dans un cadre maîtrisé et transparent. L'électricité produite sera consommée localement, et contribuera à la transition énergétique nationale.
- **Une meilleure intégration paysagère** grâce à l'implantation de haies végétales composées d'essences locales, adaptées au climat, pensées comme de véritables dispositifs de masquage.
- **Le maintien et la diversification de l'activité agricole**, à travers la remise en culture de parcelles délaissées, la recherche de pratiques plus résilientes et moins dépendantes des intrants, et l'assurance de revenus complémentaires.
- **Un encadrement réglementaire fort par l'État**, garant de la pérennité de l'activité agricole et du bon déroulement du projet dans le temps.
- **Des perspectives d'aménagements complémentaires**, notamment à visée pédagogique, en lien avec les usages du territoire.
- **Une attention accrue à la biodiversité**, via la préservation des corridors de passage de la faune et une sélection rigoureuse des essences végétales favorables à l'accueil de la petite faune et des oiseaux.

### Les enseignements tirés de la participation du public

Les contributions de cette visite-atelier se sont articulées autour de cinq grandes thématiques : **la préservation du paysage, le renforcement de la biodiversité, le projet agricole, les caractéristiques techniques, et les aménagements complémentaires.**

- À **Vouillon**, la question de la co-visibilité reste une **préoccupation majeure**, notamment depuis le hameau des Loges. Les participants ont exprimé des demandes précises sur la densité et la précocité de plantation des haies, en lien avec leur efficacité paysagère immédiate.
- Le **travail sur les essences végétales** s'est poursuivi de manière approfondie, avec une recherche d'équilibre entre diversité, adaptation au climat local et fonctions écologiques (nourrissage, refuge, reproduction).
- Le **lien entre le projet énergétique et le projet agricole** a été interrogé. Certains participants ont exprimé le besoin de mieux comprendre la compatibilité entre les deux vocations. Les échanges ont permis de rappeler que l'agriculture reste centrale dans ce projet.
- De **nombreuses questions techniques** ont été posées et ont reçu des réponses précises de la part de GLHD, notamment sur la hauteur des clôtures, les raccordements, la gestion de l'ombre et le pilotage des panneaux.
- Enfin, les **usages locaux** sont venus enrichir les propositions : à Sainte-Fauste, l'idée d'un **dispositif pédagogique** le long du chemin de Saint-Jacques de Compostelle a été bien accueillie.

### Les mesures retenues

À l'issue de cet atelier, plusieurs mesures concrètes ont été actées pour affiner le projet :





### Insertion paysagère

- À Vouillon, la co-visibilité avec le hameau des Loges nécessite une **plantation de haies végétales opaques sur trois côtés**, avec des essences matures, et la **possibilité d'un merlon** en complément.
- À Sainte-Fauste, la visibilité est jugée moins critique. Une **haie semi-transparente** est envisagée, ainsi qu'un **positionnement discret du poste-source**, au plus proche du **massif forestier au sud**, sans gêner la visibilité au niveau du panneau STOP.
- Un **rendez-vous spécifique avec la paysagiste** est demandé pour travailler la haie de Vouillon en lien direct avec les habitants du hameau.

### Bénéfices agricoles

- **Remise en culture des parcelles** concernées, avec un accompagnement des pratiques.
- **Adaptation des cultures aux contraintes environnementales**, avec maintien du rendement comme objectif principal.

### Usages locaux renforcés

- **Panneaux pédagogiques** à installer sur le **chemin de Saint-Jacques de Compostelle** à Sainte-Fauste.
- **Intégration des passages d'animaux** : prise en compte des corridors écologiques pour la petite faune et adaptation des clôtures.
- **Préserver la visibilité au STOP de Sainte-Fauste**, en évitant tout masquage par les haies.

### Le bénéfice de la concertation

Ce dernier atelier vient clore un cycle de visites-atelier mené avec rigueur et transparence. L'approche progressive et itérative aura permis de faire mûrir les propositions, d'**impliquer les participants dans une logique de co-construction**, et de donner corps à un projet mieux ancré dans les réalités locales.

Le **travail sur les essences végétales**, amorcé les 8 et 15 octobre, a trouvé un prolongement concret dans cet atelier du 22 octobre, avec une participation active autour de la carte et des outils pédagogiques proposés. Les participants ont été **chaleureusement remerciés**, leurs **coordonnées recueillies** pour un suivi continu, et un **pot convivial** est venu clore ce moment riche d'échanges.

### Le rappel du calendrier des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Porte-à-porte « Introduction au projet »		Du 26 au 28/09	En journée
Réunion d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 30/09	18h30 à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Brives	Le 5/10	10h à 13h
Porte-à-porte des paysagistes « visite des riverains »		Le 7/10 et le 19/10	En journée
Visite-atelier de terrain n°1 (Parcelles au nord de Meunet-Planches et au sud de Condé)	Mairie de Meunet-Planches	Le 8/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Visite-Atelier de terrain n°2 (Parcelles au sud de Brives et à l'est de Meunet-Planches)	Au pied du Château d'eau de Brives	Le 15/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Stand d'information et de participation	Mairie de Meunet-Planches	Le 19/10	10h à 13h
Visite-Atelier de terrain n°3 (Parcelles de Sainte-Fauste et Vouillon)	Mairie de Vouillon	Le 22/10	À partir de 17h jusqu'à 20h
Réunion de restitution des enseignements	Mairie de Meunet-Planches	Le 5/11	18h30 à 20h

Source : Lettre d'information - septembre 2024

